

ASSEMBLÉE NATIONALE11 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 82

AMENDEMENT

présenté par
M. Proença, Mme Bellamy et M. Sorre

ARTICLE 7

À l'alinéa 1, après le mot :

« désignés »

insérer les mots :

« respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.